



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 12 décembre 2013**

## **RAPPORT N° 33/2013 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de M. Clément Tolusso  
"Pour un renforcement des compétences en  
développement durable dans une vision régionale"**

Vevey, le 22 novembre 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le rapport-préavis No 33/2013 s'est réunie le lundi 18 novembre 2013 à 19h30, à l'Hôtel de Ville, salle no 201.

La commission était composée de  
Mme Danièle Kaeser, absence excusée  
M. Jean-Marc Roduit, rapporteur  
M. Serge Ansermet  
M. Jacques Décosterd  
M. Gilbert Dutruy, absence excusée  
M. Randolph Hunziker  
M. Antonio Poeira Martins  
M. Clément Toluoso  
M. Alexandre Vallotton

La Municipalité est représentée par Mme Elina Leimgruber, en charge de l'office du développement durable (ODD).  
Michel Bloch, délégué à l'Agenda 21, office du développement durable est aussi présent.

D'emblée, l'ensemble de la commission reconnaît la bonne qualité du rapport-préavis 33/2013 qui répond d'une manière fournie à la motion de M. Clément Toluoso « Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale ».

Elle a peu de commentaires et de questions.

La commission reconnaît que Vevey a été et est toujours très dynamique dans le domaine du développement durable.

Le canton de Vaud a édité un guide de référence « Actions pour la durabilité dans les communes » qui présente d'une manière simple deux façons d'intégrer le développement durable au niveau communal, à savoir : la mise en œuvre d'un programme de développement durable plus global (Agenda 21) et la concrétisation d'actions spécifiques.

Sur la Riviera, la manière et le rythme pour aborder le développement durable varient beaucoup d'une commune à l'autre.

Vevey a saisi le développement durable d'une manière globale. Depuis 1997, elle s'engage pour le développement durable au travers de son Agenda 21.

Blonay et Saint-Légier, ainsi que Montreux étudient actuellement la mise en place d'un Agenda 21.

Les autres communes privilégient plutôt les actions spécifiques pour traiter le sujet.

De par son dynamisme, la commune de Vevey peut jouer le rôle de moteur au niveau régional, mais bien entendu tout dépend aussi du bon vouloir des autres communes et des agendas des Municipalités souvent surchargés.

Il faut multiplier les contacts, avancer à petits pas..

La thématique des achats responsables, sur laquelle la ville de Vevey travaille depuis quelques mois, peut être une piste prometteuse pour créer des synergies inter-communales avec des économies substantielles en vue.

La fête des voisins organisée ensemble par plusieurs communes du district démontre bien les effets positifs d'une collaboration plus efficace.

Lors de la prochaine révision du plan directeur régional, la thématique du développement durable doit être plus prise en compte.

Les partis du district pourraient aussi diffuser ce message du développement durable au sein des différents législatifs communaux.

Un commissaire reste sur sa faim et désire plus d'actes volontaristes.

La commission émet donc deux vœux :

1. Que le thème du développement durable soit régulièrement inscrit à l'agenda de la conférence des syndicats de la Riviera.
2. Que des démarches soient entreprises pour la création d'un **fonds régional** pour l'énergie et le développement durable avec un règlement d'application unifié.

A l'unanimité, la commission approuve les conclusions du rapport-préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le rapport-préavis no 33/2013 du 29 octobre 2013, concernant la réponse à la motion de M. Clément Tolusso « Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

1. de prendre acte que la Municipalité met en œuvre les moyens à sa disposition pour mutualiser les compétences en développement durable dans une vision régionale ;
2. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Clément Tolusso « Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale ».

Le Rapporteur de la commission

  
Jean-Marc Roduit